

REUNION N°8
DU 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché, à la salle du conseil de la mairie de Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Etaient présents : BERTHO Laurent. JAGLIN Jean-Pierre. JÉGOU Yann. LE DUAULT Patrick. BARAZER Sylvie. JAGLIN Cyrille. LAGRENEZ Renaud. ROBINEAU Lucie. JARNOUEN de VILLARTAY Sabine. LE GOFF Françoise.

Absents : MACÉ Marie-France

Secrétaire de séance : ROBINEAU Lucie

1. Intervention de Monsieur Pierre MINIOU

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2025

- Adopté à l'unanimité.

3. Subvention à la société de chasse « La cartouche »

N° 20251101

OBJET : Subvention à la société de chasse « La cartouche »

Rapporteur : M. Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché

Note explicative de synthèse :

Le Maire expose à l'assemblée délibérante : qu'une subvention avait été accordée par délibération du 31 août 2022 n°2022/08/007, à la société de chasse « La cartouche » de Saint-Gilles-Vieux-Marché qui avait sollicité la commune pour participer financièrement aux travaux de leur nouveau local à hauteur de 8000 € (Huit Milles euros). Cette subvention avait été accordée.

La réunion de conseil municipal le 4 avril 2023 qui annulait et remplaçait cette subvention pour la somme de 6000 € (Six Milles euros) a bien été versée.

Monsieur le Maire propose afin d'aider la société de chasse dans les travaux que celle-ci a réalisé pour la rénovation de leur nouveau local, une subvention complémentaire de 2000 € (Deux Milles euros) comme approuvé initialement en réunion du 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire pour verser une subvention de 2000 € (Deux Milles euros) à l'association de chasse « la cartouche » de Saint-Gilles-Vieux-Marché.
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette formalité.

**4. Prise en charge des frais pour le congrès des Maires de France
N° 20251102**

OBJET : Prise en charge des frais pour le congrès des Maires de France

Rapporteur : M. Laurent BERTHO, Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché

Note explicative de synthèse :

M. le Maire expose qu'il s'est rendu au Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France du 18 au 20 novembre 2025 à Paris.

Il s'est joint à la délégation de la commune de Guerlédan pour s'y rendre.

Pour le retour, les frais avancés par Monsieur le Maire sont les suivants :

Billets de train retour = 67 €

Pour les élus, ces dépenses relèvent des frais de déplacement des membres du conseil municipal, conformément au statut de l'élu mis à jour en juillet 2024.

M. le Maire annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

Considérant les justificatifs présentés ;

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 ne prenant pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le remboursement des frais de mission afférents au Congrès des Maires de France 2025, soit 67 €, à M. Laurent BERTHO, Maire, qui en a fait l'avance.

Questions diverses

- 1. Date des vœux du Maire

Le conseil a décidé que la cérémonie des vœux du Maire se dérouleront le dimanche 11 janvier 2025.

Il est prévu que M. Cyrille JAGLIN se charge de l'approvisionnement de l'apéritif, Mme MACÉ Marie-France ainsi que Mme LE GOFF se chargent des cadeaux de naissances distribués pendant la cérémonie des vœux et de faire un devis chez BLOCAL pour les petits fours.

- 2. Local Archives communales - Devis Electricité

L'actuel local abritant l'ancien cadastre, et qui sert de point de restauration à la secrétaire de mairie se présente naturellement comme l'endroit existant au sein de la mairie, idéal pour recevoir des archives communales.

Cependant il est obligatoire pour des raisons de sécurité, de sortir le coffret électrique actuellement dans ce local.

Pour cela, un premier devis a été établi par la société PLOMB'ELEC 22 de Corlay, pour un montant de 3812.90 € HT soit 4575.48 € TTC.

Afin de rendre fonctionnel le futur local des archives, il est important de prévoir un éclairage en adéquation avec son futur aménagement.

Pour cette raison, le conseil municipal demande de faire établir un second devis avec étude de l'éclairage en plus.

- 3. Échange de terrains M. LE MAUX

Concernant cet échange, le conseil municipal propose de voir sur place un samedi matin, et remarque qu'il faudra sans doute demander la présence du géomètre. Il propose de voir avec M. LE MAUX, s'il serait disponible le samedi 6 décembre 2025 à 11 h 30 sur place.

- 4. Demande d'acquisition d'un terrain communal par M. et Mme Loïc BERTHO au lieu « La garenne aux Louettes »

M. Le Maire, lis à voix haute à l'assemblée délibérante, le courrier de M. et Mme BERTHO Loïc adressé à la mairie le 25 novembre 2025, stipulant qu'ils souhaiteraient se porter acquéreurs d'un terrain communal, situé au lieu-dit « La garenne aux Louettes », afin d'harmoniser leurs limites cadastrales dans la perspective de l'établissement d'un portail et d'une clôture autour de leur propriété. M. et Mme BERTHO Loïc précisent qu'en cas d'accord de M. Le Maire et du conseil municipal, ils assumeront l'intégralité des frais inhérents à cette transaction.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe de cette transaction, se réserve le temps de la réflexion sur le prix et se prononcera prochainement.

- 5.Vente Concession JAGLIN Michel

M. et Mme JAGLIN Michel ont déjà émis le souhait de se porter acquéreur d'une concession au cimetière de Saint-Gilles-Vieux-Marché, et avaient rencontré Mr Yann JÉGOU, 2^{ème} adjoint de la commune, afin de lui présenter l'emplacement qu'ils souhaiteraient. Il convient néanmoins d'étudier cet emplacement car il est très proche du projecteur qui éclaire l'église. Le conseil fait remarquer qu'il convient de vérifier le lieu de passage du cable de l'éclairage avant de donner son accord afin d'éviter toute déconvenue.

Par ailleurs, M. Cyrille JAGLIN se propose pour revoir les projecteurs avec le SDE 22.

- 6.Adressage 13 B rue des roses

Le numéro « 13 B rue des roses », était en attente de création dans la base communale d'adressage. Celui-ci correspond à la parcelle n°B 351 du cadastre.

Après vérification, cette parcelle correspondant au garage de la propriété de Mme LE POTIER Denise, ne sera pas à créer mais à intégrer avec le numéro « 13 rue des roses » soit la parcelle n°B350.

Après rectification, Le numéro « 13 rue des roses » comprendra désormais les parcelles B350 et 351.

- 7.Columbarium

Il a été évoqué au sein du conseil le souhait de créer un espace au cimetière pour y intégrer un columbarium.

Mais le conseil rappelle que la priorité doit être donnée à ce que les tombes abandonnées soit reprises, afin de mettre à jour la gestion du cimetière communal (environ une trentaine de tombes), et que c'est à prévoir dans le prochain budget.

- 8.Date réunion de fin d'année des employés communaux

Il est proposé d'organiser cet évènement samedi 6 décembre 2025 à midi.

- 9.Date démolition Amiante

Dans le cadre du projet de production des trois logements sociaux, par rapport au désamiantage, la date est arrêtée au 5 décembre 2025.

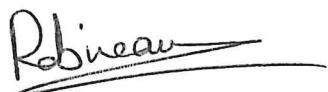
- 10. Projet éolien « Les grands clos »

M. Yann Le MAUX informe le conseil par courrier du 27/11/2025 de ses inquiétudes pour le projet éolien « les grands clos ». Un collectif de riverains opposés au projet sera composé la semaine prochaine.

Approuvé en Séance du 16 - 12 - 2025

Le Secrétaire de séance

Mme Lucie ROBINEAU



Le Maire

Laurent BERTHO

